



FICHE TECHNIQUE

141509

LS CU HT

LUBRIFIANT ANTIGRIPPANT HAUTE TEMPÉRATURE ANTICORROSION AU CUIVRE

LS CU HT est une préparation conditionnée en boîtier aérosol à base d'agent lubrifiant antigrippant à base de cuivre.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: PATE LISSE FILANT
Epaississant	: ORGANIQUE LITHIUM
Masse volumique	: 870 g/l +/- 20 g/l.
Réaction chimique	: NEUTRE
Point d'éclair	: SUPERIEUR A 60°C AFNOR COUPE FERMEE
Odeur	: CARACTERISTIQUE DE SOLVANT
Couleur	: TEINTE CUIVRE
Point de Goutte	: >180°C – NF T 60 102
Test 4 billes Test Anti-Usure	: <0.5 MM (1H – 40KG)
Granulométrie	: 38µm
Pénétrabilité 60 coups	: 310-340 NF T 60 132
Granulométrie	: 38 µM (PARTICULES DE CUIVRE)
Gaz propulseur	: PROPULSEUR HYDROCARBONE

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

LS CU **hydrophobe**, non soluble dans l'eau froide ou chaude (-35°C à +300°C / +1100°C).

LS CU HT est un **lubrifiant antigrippant anticorrosion HT** pour écrous, boulons, goujons, joints des engins moteurs, chaînes, convoyeurs, chaîne d'alimentation de fours, chaudières, machines thermiques, etc...

LS CU HT protège les surfaces lubrifiées contre l'oxydation et la corrosion en atmosphère chimique ou saline. Bonne adhésivité sur les supports verticaux ou horizontaux.

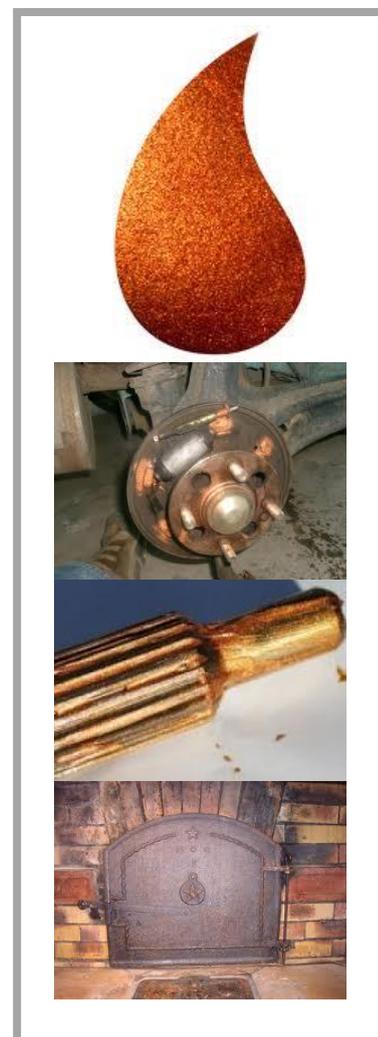
LS CU HT **empêche le grippage**, prolonge la longévité des matériels, limite l'apparition de la rouille, **protège les filets**, facilite le démontage ultérieur.

LS CU HT confère une meilleure étanchéité aux surfaces irrégulières, permet le fluage du métal et le rattrapage des filets.

LS CU HT trouve son utilisation dans l'industrie, la marine, les carrières, mines, la métallurgie, ateliers de maintenance, transports, etc...

MODES ET DOSES D'EMPLOI

- ◆ Bien agiter l'aérosol avant emploi.
- ◆ Utiliser verticalement **tête en haut**.
- ◆ Vaporiser directement sur les pièces et ensembles mécaniques à traiter.
- ◆ Éviter de pulvériser sur des pièces trop chaudes.
- ◆ Une seule pulvérisation suffit, agit instantanément.
- ◆ Ne pas utiliser ce produit pour des applications en présence d'ammoniaque ou au contact direct avec ambiance saline (dans ce cas préférer l'utilisation de l'antigrippant aluminium).
- ◆ Éviter de respirer les aérosols de façon prolongée.



RECOMMANDATIONS



H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/ 122 oF.

Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

Ne pas laisser à la portée des enfants.

Toujours effectuer au préalable un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés, notamment des surfaces sensibles, matières plastiques, peintures insuffisamment réticulées.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.